

ACCORD DE COOPÉRATION

Pour la mise en œuvre du Projet de recherche
pour le développement (PRD) RENEWABLE

entre

l' Université de Liège – Département Chimie, Laboratoire de Chimie
Analytique Inorganique

et

Industrial University of Ho-Chi-Minh City, Institute for the Environmental
Science, Engineering and management

L'Université de Liège,
4000 Liège, Belgique,
Ici représentée par son Recteur, M. Le Professeur Albert Corhay
ci-après dénommée Université belge promotrice,

et

L'Université Industrielle de Ho-Chi-Minh (IUH)
Ho-Chi-Minh City
Ici représentée par Dr. Nguyễn Thiên Tuế - Rector
ci-après dénommée Université locale

Considérant

1. Qu'entre l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), représentée par son Président Monsieur Philippe Maystadt, et l'Université de Liège, représentée par son Recteur A. Corhay et Monsieur G. Eppe, promoteur du projet, une convention a été conclue pour l'exécution du projet (intitulé).
2. Que cette convention, dont la copie figure en annexe 1, est fondée sur des propositions communes des deux institutions partenaires :
3. Que ce projet sera exécuté par l'Université de Liège et l'Université Industrielle de Ho-Chi-Minh-C (IUH) conformément au projet et au budget agréés par le Ministre de la Coopération au Développement, figurant à l'annexe 2.
4. Que selon les termes de ladite convention, un accord de coopération entre les deux institutions partenaires doit être conclu pour permettre de libérer la première tranche du financement.

Sont convenus de ce qui suit:

Article 1

L'Université (locale) et l'Université de Liège décident de coopérer à la réalisation du projet intitulé **RENEWABLE** (**RE**moval of **NutriE**nts in **W**astewater treatment via **microAl**gae and **Biofuel**/biomass production for **E**nvironmental sustainability in Vietnam). Ce projet et le budget agréés par le Ministre à la Coopération au Développement figurent à l'annexe 2 et font partie intégrante du présent accord.

Ce projet consiste :

The **RENEWABLE** project aims to couple wastewater treatment and the production of microalgae-based biomass valorisation as an effective way to enhance inorganic nutrients removal (N and P) from seafood processing and aquaculture wastewater and to reduce the cost of the growth medium for microalgae cultivation, one of the major limiting steps for making biomass valorisation production economically competitive. South Vietnam has a favourable climate (constant temperature around 30°C) and excellent sunlight intensity that are an asset for microalgae production. In this context, a consortium of academic professors, scientists and industrial partners from the North and the South with diverse backgrounds and complementary skills have decided to join the project. The **RENEWABLE** project is an interdisciplinary project that brings together biologist, geneticist and physiologist of microalgae, bio-engineer, chemical engineer and analytical chemist. All the partners will have

15/03/11

dedicated and complementary tasks to achieve the specific objective of the project consisting of creating the tools for the diffusion of the know-how related to the treatment of aquaculture and seafood processing effluents including the valorization of their by-products to fish/shrimp farmers and food processing industries.

Article 2

La coopération entre Le laboratoire de Chimie Analytique Inorganique du département de Chimie de l'Université de Liège dirigé par Prof. G. Eppe et l'institut for Environmental Science, Engineering and management, of the Industrial University of Ho-Chi-Minh City, vice-Director Prof. Le Hung Anh se réalisera conformément aux objectifs et à la programmation énumérés dans le projet repris en annexe.

Article 3

L'Université de Liège désigne Monsieur Gauthier Eppe comme promoteur du projet. Il sera notamment chargé de veiller à l'utilisation optimale de la contribution belge et du bon déroulement des actions du projet.

La répartition et l'utilisation des crédits seront sous sa responsabilité.

L'Université (locale) désigne Monsieur Le Hung Anh comme interlocuteur-responsable du projet. Il aura pour tâche de veiller à la bonne utilisation des moyens mis à la disposition du projet et au bon déroulement des actions programmées.

Article 4

La contribution financière globale par la Coopération au Développement belge (ARES/CCD) se fera conformément au projet et aux normes financières et dispositions conventionnelles de l'ARES/CCD, telles que reprises à l'annexe 3. Elle comprend entre autres les contributions suivantes :

- ◆ Missions en Belgique et au Vietnam (frais de déplacement, d'hébergement, per diem)
- ◆ Nature des tâches qui seront réalisées selon le planning décrit dans le projet en annexe 1
- ◆ Liste indicative du matériel qui sera fourni dans le cadre du projet (annexe 1)
- ◆ 2 bourses de doctorats attribuées à 2 étudiants Vietnamiens (en Belgique et au Vietnam)
- ◆ Frais de fonctionnement (consommables, carburant, communications)
- ◆ Frais de personnel pour des tâches administratives

Article 5

La contribution globale de l'université (locale) se fera conformément aux documents figurant aux annexes 2 et 3. Elle comprend entre autre :

- ◆ Du personnel administratif (48 mois à raison de 250 €/mois) a été engagé sur le projet afin d'assister le Prof. Le Hung Anh dans la mise en place des tâches nécessaires
- ◆ Une liste du matériel de laboratoire, y compris le matériel pour construire un pilote est reprise en annexe 1
- ◆ Les équipements achetés dans le cadre de la convention seront mis à la disposition des étudiants et du personnel IUH sous la responsabilité du Prof. Le Hung Anh.

- ◆ Les frais de déplacement et de logement des responsables des différentes tâches sont repris dans les frais de missions à raison de séjours de courtes durées (5 jours sur place). Les doctorants en formule sandwich pendant la durée du projet (moitié du temps au Vietnam, moitié du temps en Belgique) bénéficient d'une bourse à la fois en Belgique et au Vietnam
- ◆ La prise en charge graduelle des frais de fonctionnement du projet se fera selon le tableau de synthèse du budget PRD 2016 du projet RENEWABLE. Les garanties de continuité des résultats du projet au terme de la subsideation de celui-ci par l'ARES/CCD sera évalué par l'étude socio-économique intégrée au projet RENEWABLE et par la participation active de sociétés privées et d'institutions gouvernementales

L'Université (locale) ouvrira un compte spécifique au projet. Elle mettra à la disposition des interlocuteurs responsables scientifiques locaux les budgets transférés sur ce compte.

Article 6 (pour les PRD)

L'Université (locale) et l'ULg disposeront chacun du droit de publier des articles et/ou ouvrages scientifiques dans le domaine de recherche concerné. Chaque partie s'engage cependant à solliciter l'avis préalable de l'autre partie pour ce qui concerne les publications portant plus spécifiquement sur les résultats et/ou méthodologies développés dans le cadre du projet.

Article 7

Chaque partie sera responsable des éventuels dommages matériels ou corporels causés à son personnel, au personnel ou aux biens du co-contractant ou à des tiers du fait de l'exécution fautive des travaux de recherches ou des prestations de formation qui lui incombent dans le cadre de la présente convention, et souscrira à cet effet les polices d'assurances requises.

Article 8

Le matériel qui sera acquis dans le cadre du projet sera installé dans l'institution partenaires (locale). A l'issue du projet, il restera propriété de l'institution au sein de laquelle il aura été installé et sera mis à la disposition des enseignants et des chercheurs de cette institution, afin de leur permettre de poursuivre leurs activités d'enseignement, de recherche et de prestation de services.

Lors de l'achat du matériel par le partenaire belge, l'Université (locale) veillera à garantir l'exonération de taxe d'importation pour le matériel livré.

Article 9

Le partenaire belge s'engage à rédiger, la première année, un rapport semestriel d'avancement du projet, destiné à l'ARES/CCD, ainsi que, chaque année, un rapport d'activités et financier annuel complet, sur formulaire normalisé, et soumis pour approbation au partenaire (local) avant d'être envoyé l'ARES/CCD.

Le partenaire (local) s'engage à fournir au partenaire belge tous les éléments nécessaires à la rédaction des rapports (ou bien : à rédiger un rapport semestriel et annuel sur les activités qui se sont déroulées localement). Préciser échéances...

Le partenaire (local) s'engage également à fournir au partenaire belge un relevé détaillé de toutes les pièces justificatives, dûment datées de la période d'ordonnancement et nécessaire à la rédaction du rapport financier annuel.

Le partenaire belge s'engage à vérifier que chaque boursier rédige un rapport d'activités au terme de la formation en Belgique

Article 10

L'accord est conclu pour une période portant de la date de signature à la date d'agrément des rapports narratifs et financiers finaux par la DGD.

Fait en six exemplaires, le 26 septembre 2016

Pour l'Université de Liège,
Belgique

Le Recteur A. Corhay

Le Promoteur du projet

G. F. MPE.

HIỆU TRƯỞNG

IUH

Pour l'Université (locale)



TS. Nguyễn Chiên Cơ

Le Recteur/le Président

L'interlocuteur-responsable du projet

